ART. 78 N° 1430

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2015

## LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

# **AMENDEMENT**

N º 1430

présenté par M. Ferrand, M. Travert, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Savary, M. Tourret, Mme Untermaier et Mme Valter

#### **ARTICLE 78**

- I. − À la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :
- « ils sont soumis aux II et III de l'article L. 3132-25-3 et à l'article L. 3132-25-4 »

les mots:

- « les II et III de l'article L. 3132-25-3 et l'article L. 3132-25-4 leur sont applicables ».
- II. En conséquence, procéder à la même substitution à la seconde phrase de l'alinéa 3.

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.